

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 novembre 2021

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, LAMY Elisabeth, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, HAUSELMANN Antoine, PHILIPPS Thierry, HAZARD Pierre, MORIZOT Matthieu

Absente excusée : Mme. DE MIRAS Magalie

Secrétaire de séance : Mme. BESSON-CULOT Sandrine

N° 01 Droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme – Vente d'un bien à SABLONCEAUX-Saint-André

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 20/2021, reçue le 16/08/2021 adressée par maître Hubert de MAGNEVAL, notaire à SAINTES (17600), en vue de la cession moyennant le prix de 140 000 €, d'une propriété sise à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André », 79 rue de la mairie, cadastrée section AB n°74, d'une superficie totale de 870 m², appartenant à Monsieur BOUDAUD Quentin. Constituée d'une maison d'habitation individuelle de plain-pied de 110 m² plus un appentis d'environ 12 m² et d'un double garage indépendant de 48 m².

Vu la communication des pièces demandées le 08 octobre 2021 et la visite du bien précité, le 14 octobre 2021,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 02/11/2021,

Une comparaison financière est présentée par Mr PACAUD entre une construction neuve et la rénovation de ce bien.

Considérant que ce bien se trouve en centre-bourg et jouxte l'opération d'aménagement urbain dans le cadre de la revitalisation et requalification du centre-bourg.

Considérant que ce bien pourrait permettre l'accueil rapidement d'une micro-crèche répondant à une demande croissante et à une population jeune (primo-accédant) s'installant dans les nouvelles constructions du Quartier de la Vieille Forge.

Considérant que ce bien se trouve dans le périmètre du groupe scolaire et des équipements de loisirs, qu'il permettrait d'élargir les services à la population et pourrait garantir la pérennité de notre école.

Les membres du conseil sont favorables au projet de micro-crèche mais partagés entre un projet de construction neuve ou de rénovation de ce bien, l'emplacement et la préemption d'un bien.

Le Conseil décide après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (HAUSELMANN, ARNAUD, BETIZEAU), 3 ABSTENTIONS (MORIZOT, HAZARD, TOUVRON) et 8 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, GLEYZE, LAMY, TARDY, BESSON-CULOT, PHILIPPS) : d'acquérir par voie de préemption un bien situé à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André » 79 rue de la mairie, cadastrée section AB n°74, d'une superficie totale de 870 m², appartenant à Monsieur BOUDAUD Quentin dont la vente se fera au prix de cent quarante mille euros (140 000 €), ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

N° 02 Délimitation d'un périmètre d'injonction de recherche et traitement des termites lieudit « Arbrecourt »

Vu l'arrêté préfectoral N° 17-196 du 27 janvier 2017 classant la totalité du territoire du département de la Charente-Maritime comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme,

Considérant la nécessité de participer activement à la lutte contre les termites,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les secteurs dans lesquels les propriétaires pourront être tenus, par le Maire, de faire procéder à la recherche des termites ainsi qu'aux travaux de prévention ou d'éradication nécessaires sont constitués comme suit :

- à partir de chaque propriété déclarée infestée dans le cadre des dispositions de l'article L133-4 du même code, de l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties riveraines.
Pour la mise en oeuvre de ces dispositions, il est décidé que les propriétés riveraines sont chacune constituées de l'ensemble des parcelles cadastrées contiguës appartenant à un même propriétaire.
- d'exclure du champ de recherche et d'éradication par une dérogation permanente :
 - Les emprises non bâties des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique-
 - Les propriétés non bâties à usage agricole (cultures, prairies, jachères, etc.)

N° 03 Requalification de subvention pour d'anciens projets éducatifs du Collège André Albert

Suite à un courrier de Monsieur le Principal du collège André Albert de Saujon sollicitant la requalification d'un reliquat de 150 € non utilisé de subventions attribuées en 2018 et 2019 et d'affecter cette somme aux projets pédagogiques de l'année en cours ou à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaffecter le reliquat de subventions de 150 euros à l'ensemble des projets pédagogiques de l'année en cours ou à venir du collège André Albert de Saujon.

N° 04 Convention de partenariat entre la commune et la société « Atlantic Animal Services »

Les services de la commune de SABLONCEAUX ne disposant pas :

- Soit des moyens techniques adaptés pour capturer les animaux errants ;
- Soit d'agents communaux spécifiquement formés à une intervention dans de bonnes conditions de sécurité lors des captures délicates et/ou dangereuses ;
- Soit ponctuellement des moyens humains nécessaires pour assurer les captures des animaux errants non dangereux (du fait d'absences diverses d'agents du service de la Police Municipale Pluricommunale de SAUJON — VAL DE SEUDRE ou des nécessités de service) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide d'adopter le projet de convention avec la société « ATLANTIC ANIMAL SERVICES » 17640 VAUX SUR MER permettant de faire appel, si besoin, à leur service. Cette convention est établie pour une durée de deux ans renouvelable 2 fois à compter de sa date de signature.

N° 05 CARA : rapport annuel – prix et qualité service public d'assainissement des eaux usées

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2020 de la C.A.R.A.

N° 06 Eau17 : rapport annuel – prix et qualité service public eau potable

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 de Eau 17.

Divers

- Information sur la situation financière, les divers projets en cours et la réunion avec le trésorier de Royan
Les projets plus prioritaires et subventionnables sont à privilégier : Mairie, extension du garage, route du Claireau, micro-crèche. La salle multi-activité devra être reportée dans le temps au vu de l'investissement très important et la baisse de subventions.
- Information sur le passage de réseau ENEDIS traversant la commune pour alimenter le futur parc photovoltaïque de la ferme de Magné.

- Présentation d'un nouveau projet pour le lotissement de Toulon. Cette opération contrevient aux futures dispositions réglementaires du P.L.U et en ce sens compromet le futur PLU.
- Réunion de la commission de communication prévue le lundi 15 novembre 2021
- Point sur l'effondrement de la maison Rue de la mairie à « Saint-André »
- Cimetière : Projet de réaménagement de la rampe à l'arrière
Nettoyage et ensemencement des allées avec de la Fétuc afin de limiter la pousse de mauvaises herbes.
- Travaux dans la cour de l'école sont en cours de finition.
- Un panier garni sera reconduit cette année pour les Aînés.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON